

du jour serait plus restreint, pour l'étude de problèmes précis sur lesquels nous pourrions compter nous mettre d'accord.

Cependant, c'est là un point sur lequel on ne saurait être précis tant que la possibilité de pouvoir accomplir quelque chose de vraiment utile n'aura pas fait l'objet d'une plus ample étude.

Vous remerciant encore une fois de l'assurance de votre collaboration, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Louis-S. St-Laurent.

Saskatchewan

Regina, le 15 juillet 1949.

Le très honorable L.-S. St-Laurent, C.R.,  
Premier ministre du Canada,  
Ottawa (Ont.)

Monsieur le premier ministre,

Permettez-moi de vous féliciter chaleureusement de la majorité écrasante que vous a accordée, à vous ainsi qu'à votre cabinet, la nation canadienne lors du scrutin du 27 juin. Il nous importe tous, maintenant, à nous qui soutenons la démocratie et qui désirons voir grandir notre pays, de collaborer avec vous et les membres du gouvernement, en vue d'améliorer le bien-être de ceux que nous représentons.

Il vous souvient sans doute que, le 3 mai 1946, on a ajourné indéfiniment la Conférence fédérale-provinciale sur la reconstruction. A cette époque, le gouvernement fédéral, vu les divergences fondamentales qui avaient surgi, ne voyait guère l'utilité de prolonger la conférence. Sept provinces, il est vrai, ont, par la suite, signé des accords fiscaux avec le Dominion, mais il demeure que nombre de questions importantes que la conférence avait pour but de débattre sont restées en suspens.

Le gouvernement fédéral a peut-être eu raison, depuis quatre ans, de douter de l'attitude de la population du pays à l'égard des divergences d'opinion qui avaient provoqué l'ajournement de la conférence, mais à l'heure actuelle l'attitude du peuple canadien ne fait sûrement plus de doute. Le 27 juin la population a approuvé sans réserve les principes dont s'inspireraient les propositions fédérales-provinciales d'août 1945, et ceci tout particulièrement dans les provinces où le gouvernement fédéral avait raison d'avoir quelque doute sur l'opinion publique à l'égard de ces questions. Aussi, le gouvernement de la Saskatchewan est-il d'avis qu'on devrait, au plus tôt, convoquer de nouveau la conférence fédérale-provinciale, afin de discuter certaines questions particulièrement urgentes laissées en suspens depuis la première conférence, il y a déjà presque quatre ans. Les problèmes que le gouvernement fédéral jugeait alors très urgents le sont même davantage aujourd'hui.

Il nous tarde de voir attaquée au plus tôt la question de l'assurance-santé. La Saskatchewan et, par la suite, la Colombie britannique, ont inauguré un programme provincial d'hospitalisation qui pèse lourdement sur le contribuable ainsi que sur le trésor provincial. L'accueil favorable que l'on a fait partout aux plans d'hospitalisation témoigne abondamment, s'il y avait doute à cet égard, du grand désir de la population canadienne, du moins dans certaines provinces, de pouvoir bénéficier d'un régime de services d'hygiène payés d'avance. A mon avis, la plupart des provinces se réjouiraient de l'occasion d'étudier un programme d'assurance-santé et les mesures qu'il conviendrait de prendre immédiatement en vue de sa mise en oeuvre.

Lors de la conférence de 1945, le gouvernement fédéral avait offert de décharger les provinces de toute responsabilité à l'égard des titulaires de

pensions de vieillesse âgés de 70 ans et plus, acceptant en outre de payer la moitié des frais qu'entraînerait une pension aux personnes âgées de 65 à 69 ans, inclusivement, avec évaluation des ressources. Bien qu'opposés à l'évaluation des ressources, nous sommes convaincus de la nécessité de procurer une pension aux personnes de ce groupe d'âge. Leur situation est encore plus triste aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a quatre ans. Plus les emplois deviennent rares, plus la situation de ce groupe d'âge particulier devient difficile. La plupart des provinces se réjouiraient de l'occasion de discuter avec vous ainsi qu'avec vos ministres les mesures à prendre d'ici quelques années en vue de venir en aide à un groupe de personnes qui, je n'en doute pas, nous cause à tous beaucoup d'inquiétude.

Le gouvernement de la Saskatchewan avait fait bon accueil aux propositions formulées par le gouvernement fédéral en 1945 parce que, entre autres raisons, elles visaient à maintenir "l'embaufrage intégral ainsi qu'un niveau élevé de revenu national" au cours de périodes pendant lesquelles une crise économique pourrait diminuer la puissance d'achat et provoquer le chômage. Le danger d'une telle situation est aussi imminent aujourd'hui qu'il y a quatre ans. Certains signes portent même à croire que la menace est plus grande qu'en 1945. De l'avis du gouvernement de la Saskatchewan, il ne peut résulter que des avantages de l'étude et de l'élaboration de plans visant à mettre en oeuvre sur une vaste échelle des programmes de travaux publics ayant une portée sociale. Nous avons tout raison de croire que les municipalités de notre province, tant rurales qu'urbaines, collaboreraient de tout cœur à l'élaboration de tels plans et, au besoin, à leur exécution.

Les questions mentionnées ci-dessus revêtent une importance vitale, non seulement pour la population de la Saskatchewan, mais encore pour toutes les autres provinces. A mon sens, les autres gouvernements provinciaux doivent estimer comme nous que les autorités fédérales et provinciales auraient dû, depuis déjà longtemps, s'efforcer de trouver la solution de ces problèmes ainsi que des problèmes connexes d'ordre social et économique. Le gouvernement du Dominion ayant convoqué la conférence en 1945 et la question de la convoquer de nouveau ayant été remise à sa discrétion, je ne crois pas exagérer en disant que la responsabilité de prendre immédiatement les mesures nécessaires vous incombe ainsi qu'aux membres de votre cabinet.

Vous ne trouvez pas, je l'espère, que j'insiste trop, si tôt après les élections fédérales, mais je pense que nous sommes d'accord sur l'urgence que font naître ces problèmes et les questions connexes. Nous espérons que le gouvernement fédéral pourra maintenant se charger, énergiquement et loyalement, de leur solution.

Vous assurant de notre empressement à assister à une telle conférence lorsqu'elle aura lieu et nous engageant à collaborer à toute entreprise susceptible de contribuer au bien-être de la population de la Saskatchewan, je vous prie d'agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

T. C. Douglas.

Canada

Cabinet du Premier Ministre

Ottawa, le 18 août 1949.

L'honorable T. C. Douglas,  
Premier ministre de la Saskatchewan,  
Hôtel du Parlement,  
Regina (Saskatchewan).

Monsieur le premier ministre,

Votre lettre du 15 juillet a été portée à mon attention à mon retour à Ottawa, après des vacances fort appréciées.